

MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90 K€

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Régie Autonome Port Camargue-Capitainerie
REGIE AUTONOME PORT CAMARGUE-CAPITAINERIE M. Michel CAVALLES - Directeur Avenue du Centurion 30240 LE GRAU DU ROI

Objet: ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU PORT DE PLAISANCE DE PORT CAMARGUE
Référence acheteur: ESP/SSERVIS2019
Type de marché: Services
Procédure: Procédure adaptée
Lieu d'exécution: Avenue du Centurion 30240 LE GRAU DU ROI

Description: Les situations de ce Cahier des Clauses Administratives Particulières concernent la prestation l'entretien des espaces verts, c'est-à-dire principalement des pelouses, des plantes vivaces, des haies, des palmiers et des pins parasol.

Remise des offres: 12/12/2018 à 18h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature: français.
Unité monétaire utilisée: Euro.

Envoi à la publication le: 14/11/18
Les offres de prix doivent être impérativement remises par voie dématérialisée.

AVIS PUBLICS

Avis administratif



INFORMATION DU PUBLIC DÉCRET

Décret du 12 octobre 2018 accordant la prolongation de la concession de mines de sels de sodium dite « concession de Parrapon » (Gard) à la société Kem One

Par décret du ministre de l'Économie et des finances en date du 12 octobre 2018, la prolongation de la concession de mines de sels de sodium, dite « Concession de Parrapon », située dans le département du Gard ainsi que dans les communes de Vauvert et Beauvoisin.
La concession de Parrapon, d'une superficie d'environ 1,54 km², a été instituée par décret du 18 mai 1962, au profit de la société El Alouch SA, dont la mutation à la société Kem One a été autorisée par l'arrêté ministériel du 13 janvier 2016.

ARRÊTÉ DU MAIRE N°SU/2018/291 Commune de Villeneuve Les Avignon

Objet: Déclaration constatant que les parcelles BL 18, AY48, AW95, AW53, BX21, AY43, AY44, AY29, AY61, AV100, AX22, AW104, AV101, AX21 sont des biens présumés sans maître.
Nous, Maire de Villeneuve Les Avignon
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L1123-3,
Vu le code civil et notamment son article 713
Vu l'avis favorable préalablement émis le 14 avril 2016 par la commission communale des impôts directs,

Article 1: Il est constaté que la parcelle BL 18, AY48, AW95, AW53, BX21, AY43, AY44, AY29, AY61, AV100, AX22, AW104, AV101, AX21 n'ont pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans.
Article 2: Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage.
Article 3: Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, les immeubles seront présumés sans maître au titre de l'article 713.

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi Libre et Midi Libre Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral. Conformément à l'arrêté du ministre de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,16 € et de 10 € pour 40 signes ou espaces ou 1,82 € ht le mm/col.

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 317 13 N 0011, déposée par CENTRALE SOLAIRE ORION 31 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 4,9 MWc sur la commune de SERINHAC

Par arrêté n°30-2018-11-06-004 du 06 novembre 2018, le Préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.
A cet effet, M. Jean-Paul CHAUDAT, a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera en mairie à 25, rue des Bourgeois - 30210 SERINHAC, siège de l'enquête, pendant 30 jours, du lundi 5 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra consulter le dossier et, soit consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, soit les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, soit les transmettre par courriel à l'adresse suivante: « enquete-publique-photovoltaïque@serinhac.fr ». Elles seront dans ce dernier cas tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard: « http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques ».

- le mardi 5 décembre 2018 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 19 décembre 2018 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 3 janvier 2019 de 14h00 à 17h00
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L122-1 et suivants et R122-1 et suivants du code de l'environnement, celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à Monsieur le Préfet de Région en tant qu'autorité administrative d'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis en date du 20 septembre 2018. Cet avis, ainsi que la réponse écrite produite par Centrale Solaire Orion 31 conformément à l'article L122-1 du Code de l'Environnement, sont joints au dossier d'enquête.

- en mairie, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés)
- en mairie, sur support informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés).
- à la préfecture (Direction départementale des Territoires et de la Mer du Gard - Service Aménagement Territorial des Cévennes, Unité Aménagement Durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Etienne-à-Lamac 30319 ALES Cedex) sur rendez-vous au 04.66.56.45.50
- sur le site internet de la préfecture du Gard: « http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques »
A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au Préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de SERINHAC.
Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de SERINHAC et à la préfecture du Gard (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard - Service Aménagement Territorial des Cévennes, Unité Aménagement Durable Grand Ouest - 1910, chemin de St-Etienne-à-Lamac 30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard: « http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques ».

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Delphine GUINET - Société NEOEN, 860 rue René Descartes, Les Pléiades, Bât. F, 13657 AIX-EN-PROVENCE - tel: 04.86.22.24.03 - mail: « delphine.guinet@neoen.com ».

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le Préfet du Gard. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R4-23-32 du code de l'urbanisme.

Le Préfet



RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Vergèze
Installations classées pour la protection de l'environnement loi sur l'eau (IOTA)

Par arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2018, une enquête publique est ouverte, comme suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par Mme Sylvie IVON, agissant en qualité de directrice de l'usine NESTLE WATERS SUPPLY SUD de Vergèze, dont le siège social de la société est situé au 12, boulevard Garibaldi à ISSYLES-MOULINEAUX (30130), en vue d'une restructuration de son site industriel avec une augmentation des capacités de production et de stockage, implantés sur le territoire de la commune de Vergèze, parcelles n° AT - 54, 55, 56, 57, 61, 63, 68, AV - 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 59, 65, 67, 79, 83, 86, 87, 88, 94, 111, 116, 121, 123, 127, 129, 131 et 133.
Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature des installations classées: 2263-1, 2661-1a, 2663-2-a, 1510-2, 2921-1, 4331-2, 1414-3, 1532-2, 2560-2, 2563-2, 2910, 2925, 4718-2, 4735-1b et 1435-2.
Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature de la loi sur l'eau (IOTA): 1.1.1.0, 1.1.2.0, 2.1.1.0, 2.1.1.0, 2.1.1.0, 2.2.3.0 et 3.2.2.0.
Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de M. Rogelio FERNANDEZ, responsable sécurité, hygiène, environnement, en charge du dossier, au 04.66.87.62.00 ou par mail: rogelio.fernandez@waters.nestle.com

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation environnementale et notamment l'évaluation environnementale, l'étude d'impact et l'étude de dangers, sont consultables sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) aux liens suivants: « https://www.registre-dematerialise.fr/883 » ou « www.projets-environnement.gouv.fr », du lundi 12 novembre 2018 au mardi 11 décembre 2018 inclus.
Pendant une période d'un mois 30 jours, du lundi 12 novembre 2018 au mardi 11 décembre 2018 inclus, la demande comportant notamment une évaluation environnementale, une étude d'impact, ainsi que les pièces annexes et l'avis de l'autorité environnementale, restera déposés en mairie de Vergèze, pour être tenus à la disposition du public, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, les mardis, mercredis, jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Un accès gratuit au dossier sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques de la préfecture du Gard, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.
Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet en mairie de Vergèze, du lundi 12 novembre 2018 au mardi 11 décembre 2018 inclus, à feuilles non mobiles, coté et paréparé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de Vergèze, siège de l'enquête seront annexées au dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante: « https://www.registre-dematerialise.fr/883 » ou « enquete-publique-883@registre-dematerialise.fr », du lundi 12 novembre 2018 au mardi 11 décembre 2018 inclus.
Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Marc BONATO, ingénieur en chimie industrielle, en retraite, désigné commissaire enquêteur par le vice-président délégué du tribunal administratif de Nîmes, recevra personnellement les observations du public, en mairie de Vergèze, aux dates ci-après:

- mardi 12 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
- mardi 20 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
- mercredi 28 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
- jeudi 6 décembre 2018 de 9h00 à 12h00
- mardi 11 décembre 2018 de 14h00 à 17h00
Le présent avis est affiché en mairies de Vergèze, Vestric et Candiac, Uchaud, Vauvert, Le Calcar, Codognan et Aigues Vives. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques de la préfecture du Gard, de la publication de cet arrêté.
Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Vergèze, à la préfecture du Gard (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) et sur le site « www.projets-environnement.gouv.fr », du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur s'il existe.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, assorti de prescriptions, ou un arrêté préfectoral de refus.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Dans le cadre de la procédure d'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Camargue gardoise, le projet présenté par le syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise, maître d'ouvrage, est soumis à enquête publique qui se déroule

du 13 novembre 2018 à 09h00 au 14 décembre 2018 à 12h00 soit pendant 32 jours consécutifs.
Les communes d'Aigues-Mortes, d'Almargues, de Beaucaire, de Beauvoisin, de Bollagarde, de Fourques, de Le Calcar, de Le Grau-du-Poi, de Saint-Laurent-d'Algoze, de Saint-Gilles, et de Vauvert dans le département du Gard sont concernées par le projet.

Monsieur Yves FLORAND, officier de la Marine Nationale en retraite, est désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur. La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à: Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise, Centre de découverte du Scamandere, Route des Iscles Gallien, 30000 Vauvert - Mme Anne-Line BERTOT (bertot@camarguegardoise.com, Téléphone: 04.66.73.13.72).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique composé du rapport de présentation; du projet de SAGE; du rapport environnemental qui inclut l'évaluation des incidences Natura 2000 ainsi que l'avis de l'autorité environnementale; d'une note présentant les textes réglementaires; du bilan de la concertation préalable; de avis recueillis en application de l'article L.212-6 CE ainsi que les registres d'enquête, seront déposés et consultables dans les lieux suivants et sur le site internet des services de l'Etat: « http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Procedures-loi-sur-l'eau » et sur le site du syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise: « http://www.camarguegardoise.com/ »

LIEUX / HORAIRES D'OUVERTURE

Centre du Scamandere (siège de l'enquête) du mardi au samedi: de 09h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00
Mairie de Fourques du lundi au vendredi: de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Vauvert du lundi au jeudi: de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le vendredi: de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mairie d'Aigues Mortes le lundi: de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 17h00, du mardi au jeudi: de 09h00 à 12h00 de 13h30 à 17h30, le vendredi: de 09h00 à 12h00
Mairie de Saint Gilles du lundi au vendredi: 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet sur le lieu des permanences ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête et sur l'adresse: « sage-camarguegardoise@procedures-loi-sur-l'eau »
Les observations et propositions électroniques sont accessibles au public sur le site internet: « https://www.democratie-active.fr/enquete-sage-camargue-gardoise/ » pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées sur dates, heures et lieux suivants:

LIEUX / DATES / HORAIRES

Centre du Scamandere mardi 13 novembre 2018 de 09h00 à 12h00
Mairie de Vauvert mardi 20 novembre 2018 de 09h00 à 12h00
Mairie de Fourques jeudi 29 novembre 2018 de 14h00 à 17h00
Mairie d'Aigues Mortes mercredi 05 décembre 2018 de 09h00 à 12h00
Mairie de Saint Gilles vendredi 14 décembre 2018 de 09h00 à 12h00
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie des communes concernées par le projet, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard ainsi que sur le site internet de la préfecture « www.gard.gouv.fr » pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision prise par le préfet du Gard susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit, l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Camargue gardoise, soit un arrêté de refus.

AUTRES ANNONCES LEGALES

Succession

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TGI de Nîmes en date du 10/10/2018 le Directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, 334 Allee Henri II de Montmorency 34954 Montpellier, curateur de la succession de M. AULLAGNON PHILIBERT décédé le 07/12/2016 à ALES (30), a établi l'inventaire. Réf. 0348023665.

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, 334 Allee Henri II de Montmorency 34954 Montpellier, curateur de la succession de M. GAUTHIER Pierre décédé le 02/11/2017 à Les Angles (30). Réf. 034803194/GL. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

Quel est le moyen le plus simple pour trouver tous les appels d'offre de marchés publics ?

Advertisement for francemarchés.com, a website for finding public tenders. It features a search bar, a 'RECHERCHER' button, and text stating '100% GRATUIT', 'PLUS COMPLET', and 'ALERTES MAIL'. The website URL www.francemarchés.com is displayed prominently.

Publiez facilement votre annonce légale en quelques clics

Advertisement for www.legale-online.fr, a service for publishing legal notices online. It features a search bar, a 'RECHERCHER' button, and text stating 'PROFESSIONNELS DU CHIFFRE ET DU DROIT', 'VOTRE NOUVEAU SERVICE GRATUIT ET SANS ABONNEMENT POUR ACCÉDER À VOTRE ESPACE SÉCURISÉ AFIN DE: gérer vos publications légales et celles de vos clients; publier dans les meilleurs délais et télécharger immédiatement vos devis et attestations de parution; archiver vos historiques de publication.' The website URL www.legale-online.fr is displayed prominently.